



Frères des Ecoles Chrétiennes
Association La Salle

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE LA SALLE—CFC

Formation Initiale

SAUVETEURS - SECOURISTES DU TRAVAIL

Durée

14 heures soit 4 demi-journées

Objectifs

Le Sauveteur—Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et mettre en application ses compétences au profit de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour se faire, le stagiaire est mis en situation de risques ou d'accidents simulés.

Moyens pédagogiques

- Méthode à forte dominante active et participative
- Observation stricte des règles fixées par la CNAMTS
- Exercices pratiques
- Jeux de rôle / Mises en situation concrètes
- Matériel d'application (mannequin, masques, défibrillateur , etc...)
- Aide-mémoire Sauvetage Secourisme du Travail édité par l'INRS remis à chaque participant

Validation de la formation

- **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** (1 photo d'identité sera demandée en début de formation)

CFC LA SALLE

52 AVENUE DE LA LIBERATION
18020 BOURGES CEDEX



02 48 27 15 20



02 48 27 15 24

Site : www.lasalle-bourges.net

@: cfc.lasalle@wanadoo.fr

Formations inter et intra entreprises

Pour toutes demandes: Annie LECLERC



02 48 27 15 21



06 60 19 07 63

@ cfc.leclerc@orange.fr

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE LA SALLE—CFC

Programme Formation Initiale SAUVETEURS - SECOURISTES DU TRAVAIL

I - PROTÉGER

- Le mécanisme de l'accident
- Connaître les principes de base de la prévention
- Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même

II - DE « PROTÉGER » À « PRÉVENIR »

- Repérer des dangers dans une situation de travail
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

III - EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

IV - DE « FAIRE ALERTE » À « INFORMER »

- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE LA SALLE—CFC

Programme Formation Initiale SAUVETEURS - SECOURISTES DU TRAVAIL

V - SECOURIR

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
 1. La victime saigne abondamment
 2. La victime s'étouffe
 3. La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 4. La victime répond, elle se plaint de brûlures
 5. La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 6. La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 7. La victime ne répond pas, elle respire
 8. La victime ne répond pas, elle ne respire pas

VII - SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

VIII - ÉVALUATION DES SST

- Conforme aux critères définis par l'INRS